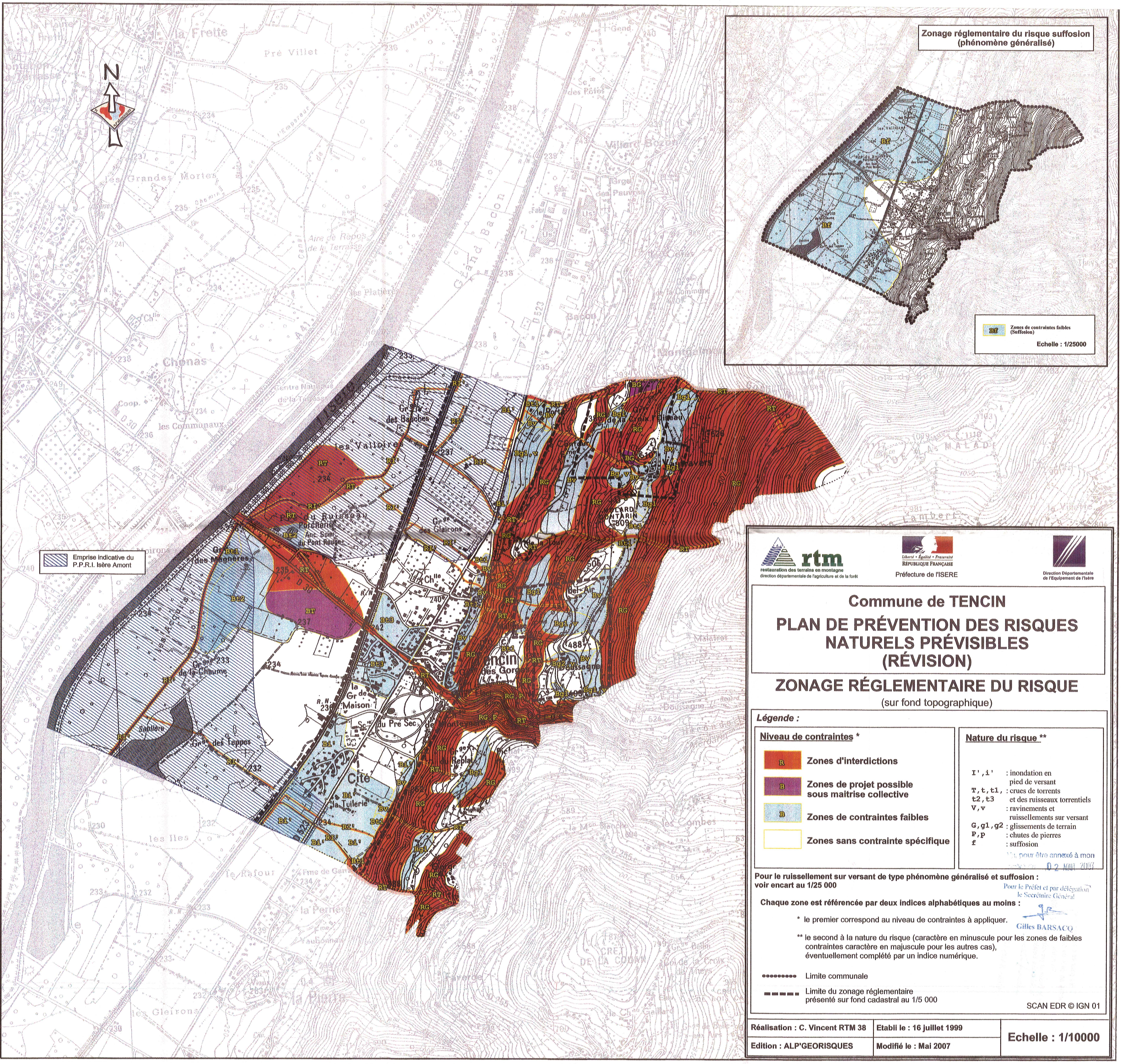




Zonage réglementaire du risque suffosion
(phénomène généralisé)

Zones de contraintes faibles
(Suffosion)

Echelle : 1/25000

rtm
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE

Direction Départementale
de l'Équipement de l'Isère

Commune de TENCIN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i'** : inondation en pied de versant
- T, t, t1** : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- t2, t3** : ravinements et ruissellements sur versant
- V, v** : glissements de terrain
- G, g1, g2** : chutes de pierres
- F, P** : suffosion
- f** : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Limite communale
- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : C. Vincent RTM 38

Etabli le : 16 juillet 1999

Edition : ALP'GEORISQUES

Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/10000